Association de la Lessiverie de Chézard-Saint-Martin

Règlement d'utilisation des locaux

1. Dispositions générales

RESPONSABILITÉS ET RESTRICTIONS:

- L'Association de la Lessiverie n'est en aucun cas responsable des accidents, vols survenant dans les locaux loués.
- Les locaux sont placés sous la surveillance et le responsabilité du locataire.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.
- Il est strictement interdit d'utiliser des clous ou des punaises pour fixer des décorations ainsi que suspendre quoi que ce soit aux luminaires. Il n'est pas non plus autorisé de fixer les nappes aux tables avec des punaises.
- L'usage d'engins pyrotechniques est formellement interdit à l'intérieur des locaux.
- Le locataire et ses invités ne doivent pas parquer leurs véhicules sur le terrain de pétanque ou sur l'herbe.
- Dès 22h00 le volume des installations musicales doit être réduit et les fenêtres fermées.
- Le locataire et ses invités sont priés de respecter le voisinage lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du bâtiment et lorsqu'ils quittent les lieux.
- Au cas où une plainte du voisinage serait déposée, le nom du locataire responsable sera communiqué.
- Chaque clé perdue sera facturée CHF 100.
- En cas de dégâts, le locataire assume entièrement les frais et fera, si nécessaire, appel à son assurance RC.
- Il est interdit de changer les réglages du fourneau et de son thermostat.

2. Demande de réservation

- Toutes les informations nécessaires peuvent être obtenues sur le site de l'association www.lalessiverie.ch .
- Dans la demande de réservation, le locataire désigne clairement la personne responsable et indique la nature de la manifestation.
- Seules les personnes majeures peuvent effectuer des demandes de réservation.
- **La demande de réservation devient effective après paiement de la totalité du montant de la réservation, les frais de charges compris.**
  Versement sur le compte IBAN : CH80 8080 8003 3797 2145 5
- Le contrat doit impérativement être retourné 5 jours après réception de celui-ci.

ANNULATION DE LA RÉSERVATION

- En cas d'annulation moins de 7 jours avant la date de location, le montant de la location restera dû.

3. Tarifs

	du 15.10 au 15.05	**du 16.05 au 14.10**
location pour 1 jour + charges	100 + 40 = 140 CHF	100 + 30 = 130 CHF
location pour 2 jours + charges	150 + 80 = 230 CHF	150 + 60 = 210 CHF
location pour 1/2 jour + charges (excepté vendredi et W-E)	50 + 20 = 70 CHF	50 + 15 = 65 CHF

La location des locaux est limitée à 50 personnes maximum.

- Les membres de l'Association de la Lessiverie de Chézard-Saint-Martin bénéficient d'un rabais de 50 % sur la location mais pas sur les charges.
- La location pour une journée complète débute à 7H00 et se termine le jour suivant à 7H00.
- La réservation pour une demi-journée peut se faire pour le matin, l'après-midi ou la soirée.(7h00-12h00/ 12h00-17h00/ 17H00-22h00)
- Les locations pour des activités commerciales subiront une majoration de 50%.
- Les charges peuvent être augmentées selon le type d'activité.
- Aucun rabais n'est accordé sur les locations pour des activités commerciales ou lucratives.
- Les locations pour Noël et Nouvel-An sont obligatoirement conclues pour 2 jours.
- D'autres arrangements sont possibles selon entente avec le comité.

4. Nettoyage et dégâts

- Les locaux doivent être rendus nettoyés et en bon état. Si tel ne devait pas être le cas, les travaux de nettoyage seront facturés CHF 50 par heure.
- Les tables, les bancs et les chaises doivent être propres afin que le prochain locataire puisse les utiliser immédiatement. Tout le papier collant doit être enlevé et l'emploi de punaise est proscrit.
- Le matériel de nettoyage est fourni: aspirateur, produits, chiffons ...
- Le locataire doit débarrasser tous ses déchets :poubelles, bouteilles, décors...
- Les toilettes doivent être nettoyées.
- Le frigo doit aussi être rendu propre.
- Les linges de cuisine, les essuie-mains, les sacs poubelle et le papier hygiénique ne sont pas à disposition.
- En cas de dégâts, le locataire assume entièrement les frais occasionnés et si nécessaire, fera intervenir son assurance RC.